

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 9 avril 2026

Portant délégation de signature à Mme Angélique GORCE, Responsable de service au sein de la Direction des systèmes d'information.

à M. Nouar-Edine KALIN, Directeur au sein du Pôle ressources et à Mme Valérie LAURENT-ROUS, Directeur générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources.

N° 28072

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-4 et L. 522-15.

M. le Président de la Métropole pour donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité que cette délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

Mme Angélique GORCE, Responsable de service au sein de la Direction des systèmes d'information, assure les fonctions de Responsable de service études, urbanisme et développements numériques au sein de la Direction des systèmes d'information.

M. Nouar-Edine KALIN assure les fonctions de Directeur des services études, urbanisme et développements numériques au sein du Pôle ressources.

Mme Valérie LAURENT-ROUS assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er - Délégation est donnée sous la responsabilité et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Angélique GORCE, Responsable de service études, urbanisme et développements numériques au sein de la Direction des systèmes d'information, pour la signature des documents suivants :

- Tout document dans le cadre des administrations de demandes de certificats électroniques pour le compte de Limoges Métropole.

- Tout document dans le cadre des procédures de certificats électroniques établis au nom de Limoges Métropole.

ARTICLE 2 - En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Angélique GORCE, délégation est donnée par ordre de priorité dans les mêmes conditions à :

- M. Nouar-Edine KALIN
- Mme Valérie LAURENT-ROUS.


ARTICLE 3 - Le présent arrêté prend effet à compter du 9 avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 4 - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Angélique GORCE, Chef de service au sein de la Direction des systèmes d'information

1 DOCUMENT - Publié le 9 Avril 2026

 28072.pdf
(.pdf, 158,4 Ko)

 TÉLÉCHARGER